



COVID-19

Le SIST Centre Alsace s'engage dans la campagne vaccinale



A partir du 10 mars, nos professionnels de santé peuvent administrer le vaccin AstraZeneca à vos salariés, à condition de remplir les conditions suivantes :

- Votre entreprise est adhérente au SIST Centre Alsace
- Le salarié est un professionnel du secteur de la santé ou du secteur médico-social ou le salarié est âgé entre 50 et 64 ans et présente l'une des pathologies **suivantes**.

La vaccination se déroulera dans un premier temps dans notre centre médical de Colmar :



- L'employeur n'est pas autorisé à savoir qui est vacciné parmi ses équipes.
- Le SIST Centre Alsace ne donnera aucune information dans ce sens
- La vaccination est gratuite et sera réalisée en toute confidentialité

C'est au salarié, et à lui seul, de prendre rendez-vous auprès du SIST Centre Alsace :



03 89 80 67 97



sist@sist-centrealsace.fr



Le Ministère du travail demande aux chefs d'entreprise de diffuser l'information auprès de tous leurs salariés, même ceux en activité partielle du fait de leur vulnérabilité.

Nous mettons à votre disposition cette affiche d'information que vous pouvez diffuser par tout moyen à votre disposition !

Cliquez sur cette image pour la télécharger !



COVID-19

Le SIST Centre Alsace s'engage dans la campagne vaccinale

sist
CENTRE ALSACE
SANTÉ AU TRAVAIL

**Vous vous posez des questions ?
N'hésitez pas à contacter votre équipe de santé au travail !**

SIST Centre Alsace

Pour vous, aux côtés des entreprises.

20, rue des Trois Châteaux
68000 COLMAR

[03 89 80 67 97](tel:0389806797)

[Nous écrire](#)

Trouver votre SIST

Près de chez vous



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous recevez cette lettre, car vous adhérez au SIST Centre Alsace. Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, désabonnez-vous en cliquant sur le lien ci-dessous.
[Mettre à jour vos préférences](#) | [Se désinscrire](#)